

la  
cgt

INTERIEUR

# DEBOUT !

« CELUI QUI NE PARTICIPE PAS À LA LUTTE PARTICIPE À LA DÉFAITE ! »

## L'ÉDITO

page 1

### LA NATURE DU CAPITALISME

## DANS L'ACTU

page 2

### BRAS DE FER GAGNANT AU SGAMI-SUD

\*\*\*\*\*

### ACCUEIL DES ETRANGERS : NON AU TOUT NUMERIQUE !

## VOS DROITS

page 3

### PLAN D'ACTION EGALITE PROFESSIONNELLE AU MINISTERE DE L'INTERIEUR

## LA BONNE CAUSE

page 4

### VIVE LA COMMUNE !

## L'ÉDITO

« Le comportement borné des hommes en face de la nature conditionne leur comportement borné entre eux » écrit Karl Marx.

Mieux qu'un long discours, nous faisons le choix pour cet édito, une fois n'est pas coutume, d'un dessin illustrant la stupidité et l'avidité produites par le capitalisme sur les comportements humains.

Bonne lecture à toutes et tous de ce nouveau numéro de votre « Debout ! »



Après avoir créé un syndicat CGT au SGAMI-Sud en 2019, nous avons effectué un travail de terrain concret pour exister et obtenir une légitimité auprès des agents. Cela n'a pas été facile du fait de l'hostilité de certains syndicats déjà implantés. Coup du sort : une décision de justice a condamné le délégué FO pour fraude électorale. Suite à cela, la situation avec les autres syndicats s'est nettement apaisée. L'intersyndicale a alors enfin pu se mettre en place, et a permis que le projet de restructuration de la Direction de l'Équipement et de la Logistique (DEL) du SGAMI-Sud, qui visait la suppression de 17 postes sur l'atelier de Toulouse, échoue. En effet, le projet a été présenté une première fois au Comité Technique (CT) de décembre 2020. Grâce à l'intersyndicale à l'initiative de la CGT, les représentants syndicaux ont pu parler d'une seule voix pour refuser ces suppressions de postes.

Aucun dialogue social ne s'est déroulé entre les deux CT. Au contraire, la Direction a tenté une manœuvre vicieuse en cherchant à acheter un ou deux syndicats pour quémander une abstention de leur part (une seule voix aurait permis au projet de passer). Mais les discussions intersyndicales en amont ont permis de couper l'herbe sous le pied de la Direction. La seconde mouture du projet, présentée lors du deuxième CT de février 2021, prévoyait de passer de 17 postes supprimés à 6. C'était une première victoire, mais pas suffisante pour la CGT.

Nous avons maintenu le bras de fer, et cela s'est soldé par un nouvel échec pour la Direction qui n'a pu faire passer son projet ! Suite à cela, le préfet a averti qu'il fallait que la DEL se plie à un véritable dialogue social, afin que ses projets passent avec l'adhésion de tous les syndicats, sans abstention.

À ce jour, le combat continue et la CGT ne cédera pas. L'ensemble des agents sont solidaires avec la CGT pour empêcher que de telles manœuvres puissent aboutir. Notre positionnement ferme et franc a permis de fédérer et de faire de nombreuses adhésions, puisque le syndicat a doublé son nombre d'adhérents en une année. La bataille des idées se joue également sur le terrain, et nous ne laisserons jamais la Direction malmenier le personnel et supprimer nos emplois !



### Accueil des étrangers en préfecture : non au tout numérique !

La violence a monté d'un cran à la Préfecture de la Vienne jeudi 1<sup>er</sup> avril. Un usager et le vigile, rejoints par une cadre de la préfecture en viennent aux mains. La CGT de la préfecture de la Vienne constate que l'entrée de la préfecture est un lieu où se cristallisent toutes les tensions, les colères qui parfois aboutissent à des actes de violence. Qui sont ces usagers mécontents ? Principalement des étrangers venus chercher ou renouveler un titre de séjour, passage obligé pour travailler et obtenir une existence sociale.

La CGT critique la fin des prises de rendez-vous téléphoniques, la déshumanisation des relations usagers/administration, l'insuffisance du nombre de fonctionnaires pour répondre au public. Les démarches en ligne, c'est le parcours du combattant pour des usagers puisque le serveur est saturé dès son ouverture, ce qui implique de passer beaucoup de temps devant l'ordinateur en espérant qu'un créneau se libère. La CGT dénonce une situation injuste et demande que le numérique ne soit pas la seule façon de s'adresser au Ministère de l'Intérieur. Des personnes ayant droit au séjour et remplissant les conditions d'obtention d'un titre se retrouvent dans l'impossibilité de faire valoir leurs droits. C'est d'autant plus traumatisant que lorsque un dossier de première demande est validé, il faut recommencer pour renouveler le titre de séjour quelques mois plus tard. Les usagers sont parfois nerveux et le personnel n'est pas préparé pour canaliser leur colère.

#### **Une adaptation des emplois et des moyens aux besoins des populations**

La logique républicaine de mise en adéquation des effectifs aux missions doit être la norme. Les calculs purement comptables ont amené à la fermeture d'hôpitaux, d'écoles, réduction d'amplitude horaire d'ouverture de la préfecture alors que les besoins ont explosé. Le Ministère doit arrêter les suppressions d'emplois, mettre des effectifs formés en nombre suffisant pour l'ensemble des missions avec pour but des relations apaisées.

## Plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au Ministère de l'Intérieur 2021-2023

Le nouveau Plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été signé le 8 mars dernier en présence des ministres et, par écran interposé, des syndicats. Malgré l'aspect « com » dont s'est saisi le ministère (allant jusqu'à requalifier le document en « feuille de route sur la féminisation du ministère de l'Intérieur »), la CGT Intérieur a signé ce Plan et vous explique pourquoi.

Le premier protocole égalité professionnelle dans la Fonction publique a été initié le 8 mars 2013. Dans la foulée, le 7 mars 2014, l'ensemble des organisations syndicales du MI signait le premier Protocole égalité professionnelle, dont la CGT USPATMI et la CGT SIC. Ce Protocole était divisé en 4 axes et comportait 14 mesures, qui tenaient plus de déclarations d'intention générales que de vraies actions. **Aucune mesure** n'abordait la question de la **prévention et du traitement des violences faites aux femmes**.

Grâce à cette signature, la CGT a pu participer aux réunions de suivi de ce Plan d'action, où nous avons clairement exprimé nos positions revendicatives sur de nombreux sujets. En parallèle, une concertation au niveau de la Fonction publique avait lieu et un accord égalité professionnelle femmes hommes était signé le 30 novembre 2018. Il comportait des avancées importantes en terme d'égalité mais restait largement insuffisant et surtout, il diluait le Protocole dans la future Loi Fonction publique qui, au contraire, allait **accentuer les inégalités et la précarité**. Aussi, la CGT fonction publique n'a pas signé ce Protocole, seule organisation syndicale à ne pas le faire.

La Loi de Transformation de la Fonction Publique du 9 août 2019, si violente dans sa casse du statut de la Fonction Publique et de régression, a donc intégré un Titre 5 « renforcer l'égalité professionnelle » reprenant ce Protocole. L'article 80 de la loi impose aux administrations et collectivités d'élaborer un Plan d'actions de 3 ans, d'ici fin 2020. Le Ministère de l'Intérieur s'est donc engagé en décembre 2019 dans un cycle de réunions de travail tout le long de l'année 2020, en présentiel, par échanges par mél puis en audio/visio, pour préparer ce Plan d'actions. Suite à la crise sanitaire, la date limite d'élaboration a été repoussée au 31 mars 2021.

Le nouveau Plan d'actions comporte 5 axes, 41 mesures au total dont 12 sur la prévention et le traitement des violences. On peut signaler un certain nombre de mesures importantes : un budget dédié ; un vrai travail acté sur les écarts de rémunération et sur l'impact des congés familiaux et temps partiels sur les avancements et promotions ; aspect matériel très concret : vestiaires mais aussi adaptation des tenues et du matériel ; rajout de l'égalité pro et de la non discrimination dans les circulaires entretien professionnel...

Dans l'axe 4 sur l'articulation vie privée, vie professionnelle, la CGT a porté des mesures nouvelles : attention particulière sur les femmes et le télétravail ; la Charte du temps ; priorité de logement en cas de violences. L'axe 5 du Plan a repris totalement 4 des propositions faites par la CGT sur la prévention et traitement des violences, notamment l'activation systématique de la protection fonctionnelle ; mesures sur le repérage ; suivi social et autorisations d'absence facilitées en cas de violence...

Ce qu'il faut retenir de ce projet c'est que la CGT y a fortement contribué, notamment l'axe 5. Et que les mesures proposées sont concrètes et réalistes. On peut être fier·e·s de ce travail suivi par les représentant·e·s du Ministère qui ont repris nos revendications.

Il reste qu'on peut bien sûr mieux faire, aller plus loin et ce sera l'objet de notre travail pour le Plan en 2023. Mais si déjà celui-ci est réalisé, ce sera une grande avancée en terme d'égalité. Ainsi la direction nationale de la CGT Intérieur a validé la signature du Plan, mais avec les commentaires suivants : demande de moyens humains, matériels budgétisés indispensables à la déclinaison de ce plan d'actions dans les services. Sans contraintes de moyens et de résultats, ce Plan ne restera qu'une déclaration d'intention, nous serons donc vigilant·e·s quant à sa mise en œuvre réelle. Nos élu·e·s porteront ce plan d'actions dans toutes les instances où nous sommes présent·e·s et nous veillerons à sa déclinaison dans tous les territoires.

# LA BONNE CAUSE

## Vive la Commune !

La Commune de Paris est une période révolutionnaire de l'histoire de France qui dura un peu plus de deux mois, du 18 mars 1871 à la Semaine Sanglante du 21 au 28 mai 1871. La bourgeoisie, avec l'aide des troupes prussiennes, engagea une lutte à mort pour "éteindre" la révolution de la Commune de Paris. L'Assemblée nationale, qui s'était retirée à Bordeaux, décide de s'installer à Versailles. La décision de Thiers de reprendre les canons à la Garde Nationale déclenche la rébellion de celle-ci et du peuple de Paris.

Au soir du 18 mars, le Comité central de la Garde occupe l'Hôtel de Ville de Paris. Le 28 mars de nouvelles élections ont lieu qui portent 79 élus de la « Commune de Paris » à la tête de l'Hôtel de Ville. Au cours de ses 57 séances, La Commune de Paris prendra des décisions exemplaires : remise des loyers échus d'octobre à avril 1871, abolition de la conscription, séparation de l'Eglise et de l'Etat, suppression du travail de nuit pour les boulangers, interdiction des retenues sur salaires dans les ateliers et administrations, les élus sont révocables etc.



Les femmes, telles Elisabeth Dimitrieff, Louise Modestin, Paule Mink, ou encore Louise Michel, ces grandes exclues de la République bourgeoise, confrontées aux pesanteurs machistes d'un mouvement ouvrier naissant, ont pris pleinement leur place au cours de cette période. Les artistes ne seront pas en reste. La Commune reste portée par les ouvriers, mais aussi par une « bohème artistique » rejetée par la bourgeoisie, tels Lautréamont, Arthur Rimbaud, Jules Vallès ou Gustave Courbet.

Mais la Commune ce n'est pas seulement Paris, c'est aussi d'autres villes, Marseille, Bordeaux, Le Creusot, Lyon..., d'autres pays, l'Allemagne, la Hongrie, l'Angleterre, le Mexique, Canton, Shanghai en Chine, plus tard la Russie... L'oeuvre de la Commune est immense et son projet, toujours d'actualité.

Vive la Commune !

*« CELUI QUI SE BAT PEUT PERDRE, MAIS CELUI QUI NE SE BAT PAS A DÉJÀ PERDU ! »*

## CGT Intérieur

Mél : [cgtinterieur@gmail.com](mailto:cgtinterieur@gmail.com)

Site internet : <http://uspatmi-cgt.reference-syndicale.fr>

Téléphone : 01 53 73 51 19 / 06 16 36 17 45

Avril 2021